

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014080

Signataire : AD/PC

OBJET : Désignation de représentants au conseil d'administration de l'APETIS : association des parents et enseignants d'Aubervilliers pour le traitement des inadaptations scolaires (administre le CMPP et le SESSAD) Espace réservé à l'objet – ne pas utiliser

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33,

Vu les statuts de l'A.P.E.T.I.S. en date du 12 janvier 2005,

VU la délibération n°104 du conseil municipal du 17 avril 2014,

Considérant que l'A.P.E.T.I.S., association Loi 1901, est administrateur du C.M.P.P. et du S.E.S.S.A.D.,

Considérant que Mmes GRARE et MERCADER Y PUIG ont été désignées en tant que représentants du conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2014,

Considérant que les statuts de l'association prévoient que le Maire ou son représentant préside l'APETIS,

Considérant que Mme MERCADER Y PUIG est pressentie afin de représenter le Maire dans cette fonction,

Considérant que Mme MERCADER Y PUIG devenant présidente, il convient de désigner un autre représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'APETIS,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n°104 du conseil municipal du 17 avril 2014

DESIGNE :

- Mme Meriem DERKAOUI
- Mme Laurence GRARE

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

